

DROITS AU RSI

L'auto-entrepreneur acquiert des droits au RSI (s'il est artisan ou commerçant) ou à la CIPAV (s'il est profession libérale) en fonction de son chiffre d'affaire. L'assuré qui opte pour le régime micro-social simplifié voit ses droits à retraite de base validés sur la base des cotisations qu'il aurait normalement dû régler (compensation de l'Etat) c'est-à-dire en fonction du chiffre d'affaire avec abattement forfaitaire du régime microBIC (71% en cas de vente de marchandise, 50% en cas de prestations de services BIC, 34 % en cas de prestations de services BNC).

Les règles sont donc les suivantes :

L'assuré ne valide 1 trimestre que si le chiffre d'affaires est au moins égal à :

- 6006 € pour une activité de vente – hôtellerie – restaurant
- 3484 € pour une activité de prestations de service soumise aux BIC
- 2640 € pour une activité de prestations de service soumise aux BNC

Validation d'un trimestre 200 SMIC = 1742€	Abattement applicable sur le chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires à réaliser pour valider un trimestre	Chiffre d'affaires à réaliser pour valider deux trimestres	Chiffre d'affaires à réaliser pour valider trois trimestres	Chiffre d'affaires à réaliser pour valider quatre trimestres
Ventes / hôtellerie / restaurant	71 %	6007 €	12 014 €	18 021 €	24 028 €
Prestations de services BIC	50 %	3484 €	6968 €	10 452 €	13 936 €
Prestations de services BNC	34 %	2640 €	5279 €	7919 €	10 558 €

En présence d'une année civile complète :

Des droits sont automatiquement validés. Au minimum, l'assuré pourra bénéficier d'un trimestre quel que soit le montant de son chiffre d'affaires.

Validation d'un trimestre 200 SMIC = 1742€	Abattement applicable sur le chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires à réaliser pour valider un trimestre	Chiffre d'affaires à réaliser pour valider deux trimestres	Chiffre d'affaires à réaliser pour valider trois trimestres	Chiffre d'affaires à réaliser pour valider quatre trimestres
Ventes / hôtellerie / restaurant	71 %	Quelque soit le montant	12 014 €	18 021 €	24 028 €
Prestations de services BIC	50 %	du chiffre d'affaire	6968 €	10 452 €	13 936 €
Prestations de services BNC	34 %	nul ou non nul	5279 €	7919 €	10 558 €